



PREAVIS MUNICIPAL No 26-14

Sainte-Croix, le 21 août 2026
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Cautionnement d'un montant de CHF 81'000.-- pour la Société des Remontées mécaniques du Balcon du Jura Vaudois SCRMBJV

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la demande de cautionnement de la Société des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura Vaudois (ci-après SCRMBJV) en vue de l'achat d'une nouvelle dameuse en remplacement de deux autres. Cet achat fera l'objet d'un prêt auprès de la Banque Cantonale Vaudoise ; prêt qui doit être cautionné selon les exigences de la banque.

2. Préambule

La SCRMBJV possède à l'heure actuelle 3 dameuses ; dont deux dameuses « PistenBully PB 600 » de 2006 et 2013 qu'il est impératif de remplacer. En effet, toutes les deux affichent environ 10'000 heures au compteur et coûtent extrêmement cher à entretenir (environ CHF 25'000.-- / saison). De plus, s'agissant de modèles lourds, elles ne sont plus adaptées aux conditions d'enneigement actuelles.

3. Modèle de remplacement choisi

Le SCRMBJV souhaite acquérir un modèle d'occasion « PistenBully 400 » ; modèle plus léger que le PistenBully PB 600. Ce véhicule date de 2013 mais a été entièrement révisé et n'a que 7'000 heures de marche (contre 10'000 heures pour les deux véhicules actuels). Ce véhicule sera beaucoup plus adapté à la préparation des pistes que les deux actuelles dameuses. Les frais d'entretien ainsi que les charges en assurances devraient également être réduits pour les saisons à venir.

4. Coûts du véhicule

PistenBully 400	CHF	105'000.00
Reprise des 2 véhicules PistenBully 600	CHF	- 30'000.00
TVA 8.1 %	CHF	<u>6'075.00</u>
Total TTC	CHF	81'075.00

5. Financement et cautionnement

La SCRMBJV a sollicité un prêt de CHF 81'000.-- auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. Celle-ci exige que le prêt soit cautionné par les Communes. Etant donné le faible montant du cautionnement demandé, la Municipalité renonce à demander à la Commune de Bulle de cautionner le 12% du montant (leur part serait de CHF 9'720.--). Par ailleurs, il est relevé que le déficit de la SCRMBJV garanti par les Communes n'a pas atteint le plafond budgété ces 2 dernières années (CHF 100'890.-- à charge de la Commune de Sainte-Croix en 2025 et CHF 130'667.-- en 2024 ; couverture du déficit max CHF 132'000.--). De plus, le prêt LIM a été entièrement remboursé en 2025 et les prêts contractés auprès des Communes et le prêt COVID sont régulièrement amortis chaque année. Le risque vis-à-vis du cautionnement est donc jugé faible.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- d'accorder un cautionnement à la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura Vaudois de CHF 81'000.-- sur le prêt bancaire en vue de l'achat d'une nouvelle dameuse.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Y. PAHUD



Le Secrétaire :

S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Yvan Pahud, Syndic